GROUPE DE SUIVI BUDGETAIRE

MALI

RAPPORT D'EVALUATION DU FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS PAR LE FONDS NATIONAL D'APPUI AUX COLLECTIVITES TERRITORIALES (FNACT) AU TITRE DE L'ANNEE 2017

COMMUNE RURALE DE ZANTIEBOUGOU

JUILLET 2018

TABLE DES MATIERES

I. RESUME…….4

II. REMERCIEMENTS……...5

III. CONTEXTE DE L'EVALUATION……5

IV. APPROCHE METHODOLOGIQUE……....6

V. DIFFICULTÉS RENCONTRÉES……..7

VI. RESULTATS DE EVALUATION……..7

VII. RECOMMANDATIONS……11

VIII. CONCLUSION……11

IX. ANNEXES……12

ACRONYMES

ABG	Appui budgétaire Général
ANICT	Agence Nationale d'Investissement des Collectivités Territoriales
BN	Budget National
BSI	Budget Spécial d'Investissement
CLOCSAD	Comité Local de Coordination et de Suivi des Actions de Développement
CROCSAD	Comité Régional de Coordination et de Suivi des Actions de Développement
CRSB	Commission Régionale de Suivi Budgétaire
CSCRF	Centre de Santé de Référence
DK	Danemark
CT	Collectivités Territoriales
DIN	Dotation d'Investissement
DT	Droit de tirage
FNACT	Fonds National d'Appui aux Collectivités Territoriales
GSB	Groupe de Suivi Budgétaire

I. RESUME

Créé par la Loi N°07- 072 / du 26 décembre 2007, le FNACT est destiné à : (i) assurer la péréquation des ressources d'investissement entre les CT ; (ii) assurer la compensation des charges induites par les transferts de compétences effectués par l'Etat au profit des CT ; (iii) soutenir la réalisation d'investissements locaux et régionaux sous maîtrise d'ouvrage des CT ; (iv) assurer la garantie des emprunts autorisés des CT ; (v) contribuer au financement de l'appui technique aux CT ; (vi) contribuer au renforcement de la solidarité entre les CT dans le cadre de l'inter collectivité ; et (vii) contribuer au renforcement du fonctionnement des CT.

La présente évaluation du FNACT met le focus sur le financement des investissements locaux et régionaux sous maitrise d'ouvrage des collectivités territoriales ciblées de la Région de Sikasso. Ce choix est dicté par le fait que le GSB est un partenaire d'exécution du Programme d'appui à la décentralisation au Mali financé par le Danemark qui contribue au financement du FNACT.

Le champ spatial de ce rapport d'évaluation couvre**la commune rurale de Zantiébougou** tandis que le champ temporel concerne le financement des investissements par les droits de tirage sur la DIN au titre de l'exercice budgétaire 2017.

Dans le cadre de ladite évaluation, des difficultés de divers ordres ont été rencontrées à savoir : lafiabilité des données (qualité parfois douteuse de la collecte des données, incohérence des données collectées), l'absence ou la non disponibilité de certains acteurs, la faible connaissance du FNACT, l'inexistence de résultats au titre de la période couverte par l'évaluation. Une des principales limites à la présente évaluation est constituée par le fait que le taux d'utilisation des fonds par les adjudicataires des marchés et celui relatif à la réalisation physique de l'investissement n'aient pas pu être appréciés par manque de données correctes. Il en est de même des délais de paiements des mandats.

Pour l'élaboration du rapport, la méthodologie a consisté, après le cadrage, à collecter et à analyser des données sur la base d'une part d'outils renseignés et d'autre part d'entretiens et de visites de terrain.

Au terme de l'analyse réalisée à partir des critères de performance, globalement, l'on relève, qu'au 31 décembre 2017, **le projet de la commune rurale de Zantiébougou** (forage/puits) n'était pas réalisé par défaut de mobilisation des ressources (retard dans la notification des droits de tirage, lenteur dans le processus de conclusion du contrat). Le taux de réalisation et le taux de transfert étaient chacun de 0%. Au regard de cette contreperformance, l'analyse fut étendue au premier semestre 2018 (juin).A cette période, le taux de réalisation a atteint 100%.

Cependant, la gestion du FNACT en termes de financement des investissements s'est avérée inefficacité et s'explique par les facteurs suivants :

- Retard dans la notification des droits de tirage
- Lenteur dans le processus de conclusion et de signature de la convention de financement
- Lenteur dans la mise à disposition des fonds
- Lenteur dans le transfert de fonds au compte local de la perception
- Non délivrance d'ordre de service ;
- Insuffisance de suivi des sous projets et projets ;
- Manque de suivi du paiement de l'entreprise.

Par ailleurs, aucun gain ni en temps ni financier n'est observé d'où le manque d'efficience de la gestion du FNACT.

Des recommandations ont été formulées afin de corriger les faiblesses ou insuffisances constatées susmentionnées. Il s'agit entre autres, de :

- Notifier dans les meilleurs délais les droits de tirage sur la DIN
- Accélérer la mise en œuvre des projets
- Renforcer le suivi des projets
- Renforcer les capacités des acteurs
- Veiller au respect strict des clauses du contrat notamment les obligations des parties en particulier celles de l'entreprise
- Elaborer un plan d'actions de mise en œuvre des recommandations en vue de corriger les faiblesses constatées.

En somme, la gestion du financement del'investissement par le FNACT dans la commune rurale de Zantiébougou, courant l'année 2017, n'a été ni efficace ni efficiente. Toutefois, l'on note que l'investissement financé a été réalisé et demeure pertinent puisqu'il reflète une des priorités des populations de la commune rurale de Zantiébougou comme en atteste le PDESC. Aussi, des engagements ou initiatives sont pris pour assurer une bonne fonctionnalité ou la durabilité de l'investissement à réaliser.

II. REMERCIEMENTS

Je voudrais remercier tous ceux et toutes celles qui ont bien voulu consacrer une partie de leurs temps au bon déroulement de la présente évaluation. Qu'ils trouvent ici, l'expression de ma profonde gratitude.

Mes remerciements vontparticulièrement à l'endroit de la coordination du GSB, la commission régionale de suivi budgétaire de Sikasso,les points focaux du GSBpour leur précieux concours, leur disponibilité et leur entregent notamment en ce qui concerne la collecte des données et l'organisation des différents entretiens avec les acteurs de la commune rurale de Zantiébougou.

En fin, permettez-moi de remercier les autorités et le personnel de la commune rurale de Zantiébougou qui n'ont rien ménagé pour la réussite de l'évaluation du FNACT au titre de l'exercice 2017.

III. CONTEXTE DE L'EVALUATION

Les défis de la décentralisation au Mali sont de plus en plus importants au regard du contexte actuel marqué par une volonté politique d'approfondissement de la décentralisation notamment l'accord pour la paix et la réconciliation au Mali qui prévoit un transfert de 30% des recettes fiscales à l'adresse des CT dans un horizon proche.

Le contexte est également marqué, entre autres, par la régionalisation en vue de booster davantage le développement économique régional dont la mise en œuvre commande de pratiquer la gestion axée sur le résultat (GAR).

Par ailleurs, le Programme d'appui à la décentralisation financé par le Danemark au Mali contribue au financement du Fonds national d'appui des collectivités territoriales d'où l'intérêt de s'assurer que lesdites ressources contribuent à atteindre les résultats escomptés dont, entre autres, la fourniture de

services sociaux de base aux populations via la réalisation des investissements sous la responsabilité des collectivités territorialesciblées de la Région de Sikasso.

Pour rappel, le Groupe de Suivi Budgétaire, structure de la société civile, est chargé de mettre en œuvre l'engagement de développement dudit Programme en faveur de la société civile dont l'objectif est d'accroitre la transparence, la participation et la redevabilité dans la gestion des ressources publiques dans les collectivités territoriales ciblées de la région de Sikasso.

La présente évaluation procède de la volonté de s'assurer que les investissements dans les collectivités territoriales sont (i) cohérents avec les plans locaux de développement, (ii) sont réalisés dans le temps requis et (iii) contribuent à fournir les services sociaux de base.

3.1 Objectif globalde l'évaluation :

L'évaluation vise à évaluer et apprécier la performance du FNACT en termes de financement des investissementsdans la commune rurale de Zantiébougou sur la base des critères de pertinence, d'efficacité, d'efficience, d'impact et de durabilité en vue de corriger les faiblesses.

Ce rapport devra contribuer à améliorer la performance et la transparence dans la gestion des investissements publics de la commune rurale de Zantiébougou.

IV. METHODOLOGIE

4.1 Réunion de cadrage : Le consultant a eu une réunion de cadrage avec la coordination du Groupe de Suivi Budgétaire en vue d'harmoniser la compréhension des termes de référence et de s'assurer de la faisabilité de l'évaluation. Au cours de cette rencontre, le GSB a marqué sa disponibilité à accompagner la mission en ce qui concerne la facilitation à l'accès à la documentation et aux données nécessaires au bon déroulement de la mission. A cet effet, il a adressé une lettre d'introduction de la mission auprès de la Direction Générale de l'ANICT, de la Direction Nationale du Trésor et de la Comptabilité Publique et des autorités de certaines CT. La mission a également bénéficié de l'appui du GSB (coordination nationale, coordination régionale et points focaux) dans l'organisation des entretiens avec les acteurs impliqués dans la gestion des ressources du FNACT au niveau de la commune de Zantiébougou.

4.2 Revue documentaire : Le consultant a sollicité la DNTCP et la Direction Générale de l'ANICTafin d'avoir des données sur la gestion des ressources du FNACT 2017 notamment dans les collectivités concernées par l'évaluation. La mission a obtenu de la Direction générale de l'ANICT le procès-verbal de la 23ème session du conseil d'administration de l'ANICT de même que des données sur fichier excel. La mission a également consulté ou exploité des documents (contrats, conventions de financement etc.) mis à sa disposition par les services techniques et les autorités des organes exécutifs de la CT.

4.3 Collecte et analyse des données : Des outils de collecte et d'analyse des données sur les investissements ont élaborés et partagés avec le point focal du GSB à Zantiébougou. Les outils ont été renseignés par la collectivité (Secrétaire général), et la société civile. Par contre les outils concernant la perception, la délégation locale du contrôle financier, l'entreprise n'ont pas été renseignés.

4.4 Entretiens avec les acteurs: Sur la base d'outils de collecte et d'analyse de données, des entretiens ont eu lieu à Zantiébougou avec les autorités des collectivités territoriales et leur personnel, et des représentants de la société civile à l'effet d'échanger sur la gestion du financement des investissements par le FNACT notamment l'allocation et la mobilisation des droits de tirages, l'exécution et le suivi des contrats, la transparence, la participation et la redevabilité autour des réalisations des investissements et les propositions d'amélioration.

4.5 Visite de terrain : Une visite du chantier pour s'assurer de l'effectivité et de la qualité de la dépense a eu lieu.

V. DIFFICULTES RENCONTREES

Au cours de l'élaboration du rapport d'évaluation de la performance du FNACT à propos du financement des investissements **dans la commune rurale de Zantiébougou** au titre de l'exercice budgétaire 2017, des difficultés de divers ordres ont été rencontrées.

5.1.La qualité parfois douteuse de la collecte des données

Les outils de collecte et d'analyse des données sur la gestion du FNACT 2017 n'ont pas parfois été dument renseignés malgré la séance de formation faite.

5.2.L'incohérence des données collectées

Des divergences ont été notées selon les sources de données. Ainsi, il a été constaté des incohérences entre certaines données fournies par les CT et celles fournies soit par l'ANICT soit par les services du Trésor. La primauté a été mise sur les données de l'ANICT et des services du Trésor.

5.3.La faible connaissance du FNACT

Bien que l'évaluation ne soit pas en sa première année, il a été observé, lors des entretiens, que des interlocuteurs n'avaient pas une bonne compréhension des procédures du FNACT. Ce qui a nécessité de consacrer une partie de son temps initialement dévolu aux entretiens à expliquer le FNACT.

5.4.Le manque de personne chargée du FNACT

Dans la plupart des CT, il n'y a pas de personne nommément désignée pour s'occuper du suivi de la gestion du FNACT.

5.5 L'absence ou l'indisponibilité de certains acteurs :

Certains acteurs intervenant dans la gestion du financement des investissements par le FANCT dans la **commune rurale de Zantiébougou** n'ont pas pu être rencontrés à savoir l'adjudicataire du marché, le percepteur, le délégué du contrôle financier. Ce qui n'a pas permit d'approfondir les analyses.

VI. RESULTATS DE L'EVALUATION

Pour cette deuxième évaluation du financement des investissements par les droits de tirage 2017 du FNACT dans **la commune rurale de Zantiébougou** a été réalisée, dans la mesure du possible, sur la base des critères de la pertinence, de l'efficacité, de l'efficience, de l'impact et de la durabilité.

6.1.La dotation d'investissement (DIN) du FNACT :

Pour rappel, la dotation d'investissement (DIN) est destinée au financement des travaux, fournitures et services liés aux investissements réalisés sous la maîtrise d'ouvrage des CT.

La dotation d'investissement est destinée à financer :

- Des projets d'intérêt économique (PIE) au travers des ressources affectées au développement économique régional (DER) ;
- Des projets d'initiative communautaire (PIC) portés par les CT et réalisés sous leur maîtrise d'ouvrage ;

- La contrepartie attendue de la collectivité pour la réalisation d'un équipement figurant dans son programme de développement.

L'évaluation de la performance du FNACT notamment de la DIN requière de s'assurer que les DT sur la DIN 2017 ont été utilisés conformément aux objectifs suscités et que les résultats escomptés ont été atteints.

6.2.PRESENTATION DU FINANCEMENT

NATURE DU PROJET	**FORAGE/PUITS**
LIEU DU PROJET	**VILLAGE DE BOUGOULA**
COUT DU PROJET	**8 285 500 FCFA**
SUBVENTION	**8 105 500 FCFA**
APPORT COLLECTIVITE	**180 000 FCFA**
DELAI D'EXECUTION	**30 JOURS**
DATE DE DEMARRAGE DES TRAVAUX	**30/03/2018**
ETAT DE REALISATION	**TERMINE**
MONTANT DE LA DIN 2017/ABG	**8 105 560 FCFA**
MONTANT MOBILISE	**8 105 500 FCFA**
DATE DE SIGNATURE CONVENTION DE FINANCEMENT	**06/12/ 2017**
TAUX DE TRANSFERT DT DIN	**100%**
TAUX D'UTILISATION	**100%**

6.3.CRITERES

PERTINENCE

A titre de projet à financer par les droits de tirage de la DIN 2017, la commune rurale de Zantiébougou a pu conclure une convention de financement d'un projet de réalisation d'un forage (puits) à Bougoula à environ cinq kilomètres de Zantiébougou. Ce projet s'est avéré pertinent compte tenu qu'il contribue à satisfaire les besoins en eau potable aux populations du village mais également aux autres populations des villages avoisinants. Il résout le problème d'eau qui était crucial pour les populations.

A cet égard, le projet constitue une des priorités de la commune rurale de Zantiébougou qui l'a intégré aussi bien dans son PDESC que dans son budget.

Pour rappel, le CROCSAD a examiné et approuvé le financement avant la décision de l'ANICT. Il 'inscrit dans l'un des trois domaines éligibles au financement de la DIN à savoir celui du social.

EFFICACITE

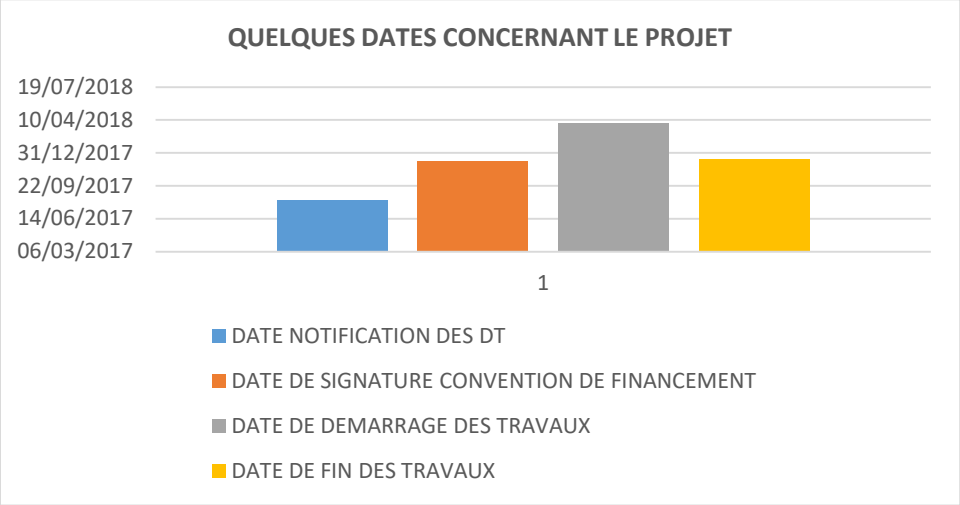

Au 31 décembre 2017, les travaux de réalisation du forage n'avaient pas démarré à cause des raisons suivantes :

- Le retard dans la notification des droits de tirages 2017 : La notification date de courant d'aout 2017 et de surcroit n'aurait pas été communiquée par une voie officielle à la commune. Ce qui constitue une faiblesse à corriger par l'ANICT ;

- Le retard noté dans la signature de la convention de financement : La convention de financement a été signée le 06 décembre 2017 alors que l'annonce des fonds a été faite en aout de la même année soit un délai d'environ quatre mois. Ce retard serait imputable à la commune qui n'a pas réagi rapidement à la soumission du dossier de financement à l'ANICT à cause de la lenteur observée dans le processus de sélection du projet et la passation du marché. A ce niveau, il conviendrait de renforcer les capacités de la commune en termes de passation de marché et de sensibiliser les élus sur la nécessité de diligenter la mise en œuvre du projet.

Au passage du consultant, le 08 juin 2018, le taux de réalisation atteint 100%. L'exécution du projet a souffert des facteurs ci-dessous mentionnés :

- Le retard constaté dans le paiement de la 1ère tranche à l'entreprise : Bien que la convention ait été signée le 06 décembre 2017, l'entrepreneur n'a eu que la 1ère tranche du financement que le 11 avril 2018. Cette situation impacte négativement sur l'exécution du projet dont le délai d'exécution était initialement fixé à 30 jours. Cette lenteur dans le paiement relève de l'ANICT qui n'a pas mis les fonds à disposition auprès de la Trésorerie régionale. Il serait utile que des mesures soient prises pour la mise à disposition diligente des fonds par l'ANICT. Néanmoins, il convient de saluer le délai court constaté entre la date du 1er OV (14 mars 2018) et la date de paiement de l'entrepreneur (11 avril 2018).

- L'absence d'ordre de service : Les travaux proprement dits ont commencé le 30 mars 2018 sans un ordre de service dument établi. Cette lacune mériterait d'être corrigée par la commune et dénote une faiblesse dans le suivi du contrat et des travaux.

- Le préfinancement partiel des travaux par l'entreprise : Les travaux ont effectivement démarré le 30 mars 2018 sans un paiement de fonds, le paiement de la 1ère étant reçu le 11 avril 2018. Ceci demeure une force mais pourrait constituer un manque à gagner par l'entreprise. Les fonds décaissés pour préfinancer partiellement les travaux auraient pu servir à l'entreprise de réaliser d'autres activités ou faire l'objet d'un placement avec intérêt.

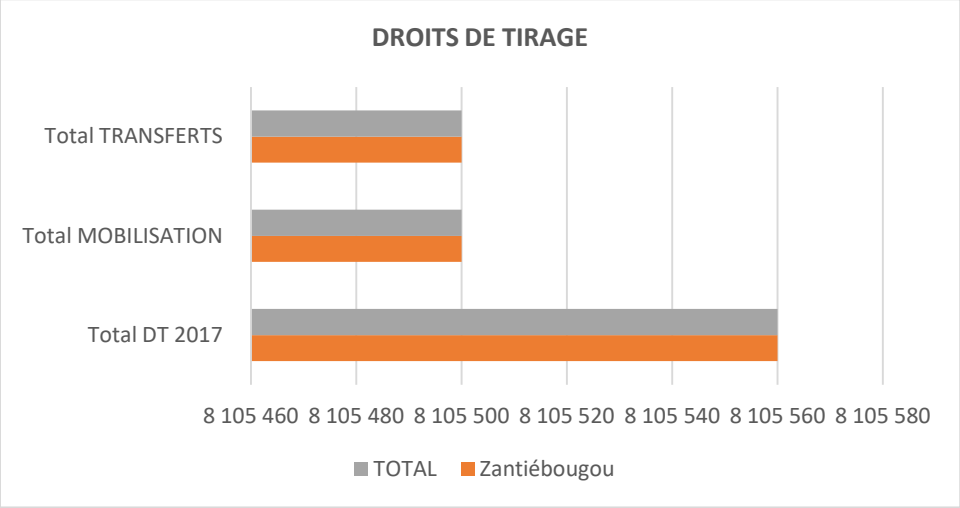

En conclusion, au 31 décembre 2017, le FNACT n'a pas été efficace compte tenu du retard noté dans la réalisation des travaux alors que le besoin en eau se posait avec acuité. Nonobstant, le projet a été réalisé, plus tard, au grand bonheur des populations bénéficiaires.

Photo 2 : Forage (Puits) réalisé à Bougoula dans la commune rurale de Zantiébougou

EFFICIENCE

Le délai initial d'exécution du projet était prévu pour 30 jours. Le délai réel d'exécution du projet a été de 20 jours soit la période allant du 30 mars au 18 avril 2018. En se référant à cette période, on pourrait qualifier la gestion du FNACT d'efficiente puis qu'il y a eu un gain en temps de 10 jours.

Toutefois, en se référant à l'exercice budgétaire 2017, la gestion du FNACT n'as pas été efficiente à partir du moment où le forage aurait dû être disponible et exploité au plus tard à la fin de l'exercice 2017.

En termes de mobilisation, un léger gain est noté par l'existence d'une économie budgétaire de 60 FCFA. L'efficience du FNACT reste mineure à ce niveau. La commune est encouragée à faire davantage tant que faire se peut en respectant la qualité de l'ouvrage.

Globalement, l'efficience de la gestion du FNACT n'est pas efficience malgré les constats suscités. Il serait salutaire que les projets soient entièrement réalisés au cours de l'année à laquelle les ressources sont prévues.

IMPACTS

L'impact du forage est considérable à savoir :

- Accès des populations du village et des villages avoisinants à de l'eau potable ;

- Réduction du risque des maladies notamment hydriques ;

- Allègement des tâches ménagères ;

- Augmentation du temps disponible pour les femmes et susceptible d'être consacré à des activités génératrices de revenus**.**

DURABILITE

Un comité de gestionest mis en place dans le village chargé de veiller sur le suivi et l'utilisation du forage. Des pénalités de 1000 FCFA sont instituées contre les personnes qui se lavent et 500 FCFA contre l'utilisation de chaussures dans l'enceinte du forage.

Par ailleurs, la durabilité du projet est confirmée par le fait que les jeunes du village ont décidé d'alimenter un fonds destinéà l'entretien et aux éventuelles réparations du forage. Cette initiative est à encourager et dupliquer dans d'autres villages ou communes.

VII. RECOMMANDATIONS

L'analyse révèle de nombreuses faiblesses qui ont constitué des freins ou goulots d'étranglement à une bonne performance de la gestion du financement del'investissement de la commune rurale de Zantiébougou par les droits de tirage du FNACT en 2017.

Des recommandations sont formulées pour corriger les faiblesses constatées d'où des recommandations à traduire en actions dans un plan à élaborer à cet effet. Il s'agit de :

- Notifier dans les meilleurs délais les droits de tirage sur la DIN
- Accélérer la mise en œuvre des projets
- Renforcer le suivi des projets
- Renforcer les capacités des acteurs (procédures du FNACT, transparence et participation, efficacité et efficience de la dépense)
- Veiller au respect strict des clauses du contrat notamment les obligations des parties en particulier celles de l'entreprise
- Elaborer un plan d'actions de mise en œuvre des recommandations en vue de corriger les faiblesses constatées.

VIII. CONCLUSIONS

Globalement, de l'évaluation de la performance du FNACT au titre de l'exercice budgétaire 2017**dans la commune rurale de Zantiébougou**, il ressort un taux de réalisation de 100% au mois de juin 2018. Cependant, il s'en suit une inefficacité et une inefficience de la gestion du FNACT en matière de financement d'investissement dans la commune dans la mesure où, à la fin de l'année 2017, ce taux de réalisation était de 0%.

Les principales causes du manque d'efficacité sont le retard dans la notification des droits de tirage, la lenteur dans le processus de conclusion des contrats et de signature des conventions de financement et la mise à disposition des fonds.

Il convient de noter que la pertinence des investissements est avérée à partir du moment où lesdits investissements contribuent à satisfaire certaines préoccupations des populations.

Une des attentes de la réalisation des investissements au niveau de la CT est la satisfaction des besoins de populations et à temps. Ce qui ne fut pas le cas, étant donné, entre autres, que la plupart des projets sont en cours d'exécution.

Afin de corriger les faiblesses constatées, il serait utile que les recommandations formulées soient mises en œuvre à l'effet d'améliorer la performance de la gestion du FNACT (Efficacité, Efficience, Impact, Durabilité) au cours des années à venir.

Aussi, un plan d'actions devrait être élaboré et mis en œuvre en associant toutes les parties prenantes à la gestion du FNACT dans chaque localité ciblée

IX. ANNEXES

Liste de référence

Fichier excel/ANICT

CT	ABG			Total DT 2017	Total MOBILISATION	Total TRANSFERTS	Taux TRANSFERTS
	DT 2017	MOBILISATION	TRANSFERTS				
Zantiébougou	8 105 560	8 105 500	8 105 500	8 105 560	8 105 500	8 105 500	100
TOTAL	**8 105 560**	**8 105 500**	**8 105 500**	**8 105 560**	**8 105 500**	**8 105 500**	100

Source : ANICT

Droits de tirage 2017 du FNACT pour la commune rurale de Sido

Liste des structures rencontrées

Structures	Personne rencontrée	Qualité
Mairie de Zantiébougou	Boubacar Camara	Secrétaire Général 79162092
Direction Générale ANICT	Sory Ibrahim Diagouraga	Chef Division Suivi-évaluation
Direction Nationale du Trésor et de la Comptabilité Publique	Aly Cissé	Chef de Division Collectivités Territoriales
Chef de village et conseillers		
Présidente des femmes		
Président des jeunes		

COLLECTIVITE TERRITORIALE	COMMUNE RURALE DE ZANTIEBOUGOU				
CRITERE	**APPRECIATION**	**CAUSES**	**CONSEQUENCES**	**ACTEURS**	**RECOMMANDATIONS**
Efficacité	Manque d'efficacité Résultat atteint notamment la réalisation des travaux de construction d'un forage (puits) à Bougoula à environ cinq kilomètres de Zantiébougou. Toutefois, Forage réalisé en 2018 au lieu de 2017.	-Retard accusé dans la notification des droits de tirage - Lenteur dans le processus de conclusion et de signature de la convention de financement - Lenteur dans la mise à disposition des fonds - Lenteur dans le transfert de fonds au compte local de la perception ; -Non délivrance d'ordre de service ; - Manque de suivi du paiement de l'entreprise par la commune ; -Préfinancement partiel des travaux par l'entreprise	- Difficultés d'accèsdes populations du village et des villages avoisinants à l'eau potable ; - Risque élevé des maladies notamment hydriques ; - Augmentation du temps consacré aux tâches ménagères liées au transport d'eau ; - Manque de temps pour les femmes à consacrer aux activités génératrices de revenus d'où émancipation limitée	- Gouvernement - ANICT - Collectivité - Trésorerie régionale - Perception - Entreprise - OSC	- Notifier dans les meilleurs délais les droits de tirage sur la DIN - Accélérer la mise en œuvre des projets - Renforcer le suivi des projets - Renforcer les capacités des acteurs sur les procédures du FNACT - Veiller au respect strict des clauses du contrat notamment les obligations des parties en particulier celles de l'entreprise, la délivrance d'ordre de service ; - Elaborer un plan d'actions de mise en œuvre des recommandations en vue de corriger les faiblesses constatées
Efficience	Manque d'efficience -Absence de réduction de cout de transaction financière (gain financier) -Absence de gain en temps	- Démarrage tardif des travaux	- Forage réalisé mais pas à temps - Frein au développement économique et social de la commune	- Gouvernement - ANICT - Collectivité - Trésorerie régionale - Perception -Entreprise -OSC	- Renforcer les capacités du conseil en passation de marché notamment les aspects effectivité, efficacité et efficience de la dépense publique